



PROGRAMME DE VEILLE 2023 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

ALERTE N° 38 CONCERNANT NEOEN

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié la version 2023 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



NEOEN

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 10 MAI 2023

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTIONS 9 et 10 : Politique de rémunération**

Analyse

La politique de rémunération du Président Directeur Général et celle du Directeur Général Déléguée, présentée au vote des actionnaires, prévoit la possibilité pour le dirigeant de bénéficier d'une rémunération exceptionnelle en cas d'opérations ayant un effet structurant sur la société. La société fait valoir que celle-ci se trouve plafonnée par rapport à la rémunération fixe annuelle du dirigeant.



Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2023 : II-C 3

La politique de rémunération ne devrait pas prévoir la possibilité d'une rémunération exceptionnelle.

- **RESOLUTION 16 : Attribution d'actions gratuites**

Analyse

Résolution autorisant l'attribution d'actions gratuites à hauteur de 2 % du capital.

Les critères de performance susceptibles de conditionner l'attribution d'actions gratuites n'étant mentionnés ni dans la résolution ni dans les documents d'information des actionnaires pour l'assemblée générale, cette résolution n'est pas conforme aux recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2023 : II-C 4-2

Les résolutions destinées à autoriser l'attribution d'actions gratuites à des salariés et/ou mandataires sociaux doivent intégrer des critères de performance explicites sur la base desquels seront attribuées lesdites actions afin que l'actionnaire puisse apprécier leur potentiel dilutif en conséquence.

Ces critères pourront être mentionnés dans la résolution ou dans les documents mis à disposition des actionnaires en vue de l'assemblée générale.

- **RESOLUTION 19 : Modification statutaire instaurant des droits de vote double**

Analyse

Il est proposé d'instaurer des droits de vote double attribués à l'issue d'une détention d'actions au nominatif de 2 ans, ce qui n'est pas conforme au principe « une action, une voix », préconisé par l'AFG.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2023 : Titre I-B-4

L'AFG est favorable au principe « une action une voix ».

La pratique des droits de vote doubles et/ou multiples peut conduire à permettre avec une détention minoritaire de titres d'accéder au contrôle d'une société, susceptible d'entraîner des abus provenant de la dichotomie entre le pouvoir actionnarial et le risque économique, conduire à l'enracinement des dirigeants ou s'assimiler à une mesure anti-OPA.

L'AFG souligne le risque que les droits de vote double et/ou multiple soient préjudiciables à la fois au niveau de l'entreprise et sur l'attractivité des investissements.



GOUVERNANCE

1. Composition du conseil d'administration de NEOEN

Le conseil d'administration de NEOEN comportera, à l'issue de l'assemblée générale 50% de membres libres d'intérêts, hors représentants des salariés en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présenc e	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Xavier Barbaro	PDG	Non libre d'intérêts	100%	M	47	FR	5	2026	1	0			
	Helen Lee Bouygues	Administratrice référente	Libre d'intérêts	100%	F	50	US	5	2025	0	5	M	M	M
	Bpifrance Investissements représentée par Vanessa Giraud	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	-	FR	5	2025	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Stéphanie Levan	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	51	FR	4	2027	0	1	M		
	Simon Veyrat	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	32	FR	5	2024	0	1			
	Fonds Stratégique de Participations représenté par Christophe Gégout		Libre d'intérêts	100%	M	46	FR	5	2024	0	2	P		
	Sixto représentée par Bertrand Dumazy		Libre d'intérêts	100%	M	51	FR	5	2025	1	2		P	P
	Jacques Veyrat	Censeur												

2. Spécificités

- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.
- Le principal actionnaire siège au conseil en tant que censeur.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

